

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS

VILLE DE FERMONT

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la greffière de la Ville de Fermont, que le Conseil municipal, à l'assemblée ordinaire tenue le 14 mars 2022, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 475 – code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux et pour abroger le règlement numéro 445.

AVIS EST aussi donné que ce règlement est accessible sur le site Internet de la Ville de Fermont, à l'onglet Citoyens, section Règlements :
www.villedefermont.qc.ca/reglements/

DONNÉ à Fermont, ce 16 mars 2022.

Marie Philippe Couture

Marie Philippe Couture
Greffière

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS

VILLE DE FERMONT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie Philippe Couture, greffière de la Ville de Fermont, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à la Municipalité en date du 15 mars 2022 et en le publiant dans le Bulletin municipal, distribué dans tous les casiers postaux, *le 16 mars 2022.*

DONNÉ à Fermont ce 15 mars 2022.

Marie Philippe Couture
Greffière.